

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 11 juin 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour modifier la destination d'un bureau avec entrepôt en crèche au 165, rue Dries.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

En premier lieu, nous trouvons que la capacité de cette crèche est beaucoup trop importante (66 enfants), surtout dans des bâtiments en intérieur d'îlot, pour être bien intégrée dans ce quartier à l'habitat ancien et aux ruelles étroites.

De plus, prévoir une crèche sans un jardin nous semble une aberration pour la qualité de vie des enfants.

Au niveau de la mobilité et du stationnement il est clair que nous allons au devant de nombreux problèmes.

Accueillir 66 enfants provoquera de nombreux mouvements circulatoires dans un quartier que l'on a justement essayé de protéger depuis des années, notamment en mettant des contres sens interdits et en installant une zone 30.

Il est évident que beaucoup de parents viendront en voiture quoiqu'en dise le promoteur de ce projet ; souvent la crèche n'est qu'un des points des déplacements quotidiens. Tout ceci va amener une circulation supplémentaire qu'il sera difficile à gérer. Nous craignons que certains (nous savons que l'on ne peut pas faire de procès d'intention, mais ...) ne respecteront pas la petite partie à sens unique installée entre la rue Crocq et la rue de l'Activité.!

Mais que dire alors du stationnement (ici nous pouvons ajouter les puéricultrices) ? Les trottoirs et la piste cyclable vont devenir un parking généralisé tous les matins et tous les soirs au moment où les cyclistes sont les plus nombreux à utiliser cet ICR (itinéraire cyclable régional). Cela fait des années que l'on s'est battu pour enlever tous les stationnements gênants sur cette piste cyclable et cela fonctionne maintenant relativement bien. Mais avec ce projet, c'est un grand retour en arrière que cela va provoquer. Et que l'on ne nous dise pas que cette piste cyclable et les trottoirs seront respectés quand on voit le stationnement sur la bande cyclable de l'avenue Oscar Jespers qui longe l'école européenne, c'est une catastrophe tous les jours !

Il n'y a donc pas lieu de permettre une situation que l'on ne pourra pas gérer au quotidien. C'est pourquoi, nous demandons à la commission de concertation de remettre un avis défavorable sur ce projet.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur